

Les informations contenues dans ce numéro sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction de l'évolution sanitaire actuelle. Pour des informations de dernière minute, vous pouvez consulter le site internet : [www.dinge.fr](http://www.dinge.fr) ou télécharger l'application PanneauPocket.

## Infos Municipales

### Principaux points étudiés en séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021 :

- Plan local d'urbanisme : le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Projet de groupement de commande : travaux de voirie fournitures d'enrobé

Prochain conseil municipal : **6 mai 2021**

### Permanences en mairie : Avocat conseil

Maître De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des entretiens d'une demi-heure. Une permanence est assurée le **mardi 25 mai 2021 l'après-midi de 15h à 17h**. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

### Déclarations de travaux

Nous vous rappelons que selon les différents types de travaux que vous souhaitez entreprendre, une déclaration est nécessaire. Selon le type de projet, il peut s'agir d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Vous pouvez retrouver les différents types de cerfa selon votre projet à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est un document fixant les règles d'urbanisme d'une commune, est également disponible sur le site internet de la Mairie :

<https://dinge.fr/services-de-la-mairie/urbanisme-amenagement/>. Les déclarations préalables et permis de construire sont à déposer en 4 exemplaires à la Mairie. Par ailleurs, lorsqu'une autorisation vous a été délivrée, vous devez respecter la conformité avec le dossier déposé. En cas de non-respect de l'accord délivré ou en cas de construction sans autorisation, vous vous exposez à des poursuites pénales.

### Geoportail de l'urbanisme

Le service SIG (système d'information géographique) du Pays de Saint-Malo, en collaboration avec service urbanisme-habitat de la Communauté de communes, a récemment publié et numérisé l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur (plan local

d'urbanisme, annexes, etc.) sur l'outil en ligne : Géoportail. Dès à présent, les documents peuvent être visualisés par tout un chacun en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/?document=63925d9e08caa8b8c1b4c0248bd27128>

Les versions papier de ces documents restent disponibles en consultation à l'accueil de la Mairie.

### Elections :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Pour cela, il faut fournir une pièce d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pouvez également vous inscrire en ligne via le site de service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Si vous avez déménagé au sein même de la commune de Dingé, merci de venir en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, car votre bureau de vote est susceptible d'être modifié.

### Lotissement du Rigoulet 3

Lotissement de 24 terrains à bâtir viabilisés.

Troisième et dernière tranche. Lots disponibles au 3ème trimestre 2021 d'une surface de 270 à 554 m<sup>2</sup>, libres de constructeurs. Prix à partir de 29 500 €.

Informations et réservations auprès de :

TERRE AMENAGEMENT au 06.08.45.10.10

### CCAS

#### Après-midi récréatifs

Les après-midi récréatifs sont annulés. La reprise aura lieu en fonction des prochaines directives sanitaires.

#### Conférence bien vivre sa retraite

Vivre pleinement sa retraite, c'est savoir prendre un temps pour soi pour préserver son capital santé et savoir organiser son temps pour s'épanouir dans les relations et les activités du quotidien.

En partenariat avec l'association Brain Up et l'AGECLIC, la commune de Dingé vous propose de participer au parcours santé « Bien Vivre Sa Retraite ». Une conférence gratuite « Bien Vieillir et être acteur de sa santé » aura lieu le **lundi 12 mai\*** de 14h à 15h15 (et une seconde de 15h30 à 17h) à la salle polyvalente de Dingé. (\*Sous réserve de modification des dates en fonction de l'évolution sanitaire). A la suite de cette conférence, vous pourrez vous inscrire à un atelier gratuit de 6 séances de 2 heures sur les thématiques suivantes : entraîner sa mémoire utilement, prendre soin de soi par l'alimentation, mobiliser et tonifier son corps, s'épanouir dans ses relations sociales et familiales...



Conçue de manière ludique et pragmatique, chaque séance est l'occasion de discuter en groupe et d'être conseillé par des professionnels de santé (psychologue, diététicienne, professeur de gymnastique).

Ce parcours est gratuit et mis en place dans le respect des conditions sanitaires. Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire auprès de Léa au CLIC Ageclis 02 23 16 45 45 ou par mail [accueil@ageclis.fr](mailto:accueil@ageclis.fr). Ce programme est financé grâce au soutien de Pour Bien Vieillir Bretagne, de l'ARS et de la Conférence des Financeurs d'Ille-et-Vilaine.

## Commerces

### Questionnaire en ligne

« Agriculteurs depuis toujours sur Dingé, nous avons un projet de transformation et vente en circuit-court de "producteur aux consommateurs" de produits laitiers (beurre, yaourts, crème fraîche...), en association avec la chambre d'agriculture de Bretagne, et nous sommes amenés à faire une étude de marché, une petite enquête d'environ 5 minutes, sur notre commune et les communes environnantes. Merci pour votre collaboration en répondant à ce questionnaire via le lien internet ci-dessous ou avec le QR code ci-contre. »



<https://forms.gle/UBh5aVRZ6bbCd3nL9>

### Camion coiffure : le courant d'air

Et si votre salon de coiffure venait près de chez vous ?

Après vingt ans d'expérience en salon de coiffure, ce projet fou est devenu une évidence. Dans le secteur Rennes Nord, vous me trouverez dans les communes de Saint-Sulpice-la-forêt, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Dingé, Aubigné, Gahard et Vieux-Vy-sur-Couesnon. Ce que je souhaite vous offrir c'est bien plus qu'une coupe de cheveux, c'est un moment où l'on se sent privilégié, un lieu où l'on est écouté, où l'on prend soin de vous. Je vous propose une gamme de produits naturels et m'engage dans une démarche écoresponsable. Moi c'est Élodie, je suis impatiente de vous accueillir dans ce lieu atypique.

« La vie n'est peut-être pas parfaite, mais votre coiffure peut l'être ». Le camion de coiffure sera présent à partir de mi-mai sur la place Saint Maurice, face aux commerces. Prise de rendez-vous et contact au 06.58.33.79.26.

### Congés Epicerie du village

L'épicerie est en congés **du mardi 27 avril au soir au lundi 10 mai à 8h00**. Pas de pain le 3 mai. L'épicerie peut vous préparer des commandes passées

par email : [sylviepaul13@outlook.fr](mailto:sylviepaul13@outlook.fr). Paiement par carte bleue ou carte et tickets restaurants.

## Dingé bouge



### Familles Rurales

L'association Familles Rurales a dû suspendre ses activités en raison des mesures sanitaires actuelles. Nous n'avons pas de visibilité sur la possibilité de mettre en place des activités en mai. Cependant, nous aimerions vous proposer :

- un atelier jardinage avec Sophie Milbeau ecojardinière, le **samedi 15 mai** après midi
  - une matinée parents enfants et un atelier brico à la médiathèque de Combourg
  - un stage sérigraphie pour les 12-16 ans les mercredis après-midi à la médiathèque de Combourg
- Si vous souhaitez recevoir les informations, n'hésitez pas à nous transmettre votre mail à cette adresse : [asso.dinge@famillesrurales.org](mailto:asso.dinge@famillesrurales.org)

Le **lundi 10 mai** à 20h, Anne Sahuc, animera un Club Parent en visio sur les pédagogies alternatives.

Ancienne enseignante, elle s'est intéressée aux pédagogies Montessori, Steiner, Freinet... Elle abordera plus spécifiquement l'accès à la lecture et l'écriture entre 5 et 12 ans à travers des pistes concrètes d'apprentissage. Pour s'inscrire et recevoir le lien Zoom : [asso.dinge@famillesrurales.org](mailto:asso.dinge@famillesrurales.org)  
Ou 06.49.65.76.02 / 02.99.45.09.87

### Accueil de loisirs

Viens bouger ton corps à l'Accueil de Loisirs ! Les mercredis des mois de mai et juin sont placés sous le signe du mouvement ! Nous découvrirons comment marche le corps humain et la motricité. Typhène, intervenante à l'OSVIDH viendra proposer des séances sportives, et de nombreux jeux nous permettront de dépenser notre énergie ! Renseignements et inscriptions : Céline Riem 06.50.50.82.18 ou [al.dinge@famillesrurales.org](mailto:al.dinge@famillesrurales.org)



## Communiqués

### Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne Romantique

Le RPAM accompagne les parents sur le Territoire de notre communauté de communes.

Vous pouvez solliciter le Relais Parents Assistants Maternels pour :

- la recherche d'un mode de garde adapté à vos besoins
  - vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail, ...
- Aussi, les animatrices vous accompagnent dans votre parentalité à travers :
- les ateliers d'éveil

- les ateliers tout-petits lecteurs
- des conférences-débats en soirée

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des familles dans leur parentalité et les assistants maternels dans leur professionnalisation, le RPAM met à leur disposition des livres et des DVD. Il dispose aussi d'un fond de 350 albums jeunesse

Contact : **02 99 45 20 12** ou par email à : [rpam@bretagneromantique.fr](mailto:rpam@bretagneromantique.fr)

## Impôts : déclaration de revenus 2020

La campagne de déclaration des revenus est lancée et les services en ligne de la DGFIP sont ouverts depuis le 8 avril. Pour la troisième année consécutive, la déclaration en ligne est obligatoire. Les contribuables breilliens ont jusqu'au mardi 1er juin 2021 pour la réaliser. Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier avant le 20 mai 2021.

Les services de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine répondent aux questions des usagers et les aident dans leurs démarches. Pour cela, il suffit d'appeler au : **0809 401 401** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (numéro d'appel et service gratuit).

Compte-tenu du contexte sanitaire, il est préférable de prendre rendez-vous par téléphone (au 0809 401 401) ou par la messagerie sécurisée du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) avant de se déplacer dans un Centre des Finances publiques.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous le planning des permanences dédiées à la déclaration des revenus. Ces permanences seront réalisées par des agents des Finances publiques dans des établissements labellisés France Services ainsi que dans des services de la DRFIP 35.

### Secteur de Saint-Malo :

Trésorerie de Dol-de-Bretagne : **29 avril et 20 mai** (après-midi) ; Trésorerie de Dinard : **22 avril et 6 mai** (après-midi) ; France Services Pleine Fougères : **20 avril et 18 mai** (après-midi) ; France Services Combourg : **21 avril et 12 mai** (matin) ; France Services Mesnil-Roch : **22 avril et 6 mai** (après-midi).

## Collectes des déchets : des changements dans les prochaines semaines

Le SMICTOM VALCOBREIZH va doter l'ensemble des foyers du territoire de bacs à couvercle jaune. La conteneurisation rendra nos communes plus propres et sera meilleure pour la santé des agents de collecte. Ces 35 000 bacs



remplaceront les sacs jaunes que vous utilisez pour la collecte du tri sélectif. Les consignes restent inchangées : tous les emballages (en carton, en métal et en plastique) seront à déposer dans votre bac, en vrac et sans sac. Dès la réception de votre bac, vous ne devrez plus utiliser de sacs jaunes. Vous pourrez ramener les rouleaux que vous auriez en trop dans votre mairie. 95% des foyers seront équipés d'un bac jaune de 240 litres. Ce volume, préconisé par l'éco-organisme CITEO, vous permettra de mettre dans votre bac l'équivalent de ce que vous mettiez jusqu'alors dans 8 sacs jaunes. Afin de vous faciliter le geste de tri, un sac cabas, offert par le SMICTOM, sera remis\* avec votre bac à couvercle jaune.

Pour la commune de Dingé, la distribution des bacs à couvercle jaune se fera **entre le mercredi 30 juin et le mercredi 7 juillet 2021** (selon le planning prévisionnel)

A compter de la réception de votre bac à couvercle jaune, vous n'aurez plus de questions à vous poser sur les consignes de tri. Tous les emballages se trient (en carton, en métal et en plastique). Votre pot de yaourt que vous jetiez jusqu'à présent avec vos ordures ménagères sera à déposer, comme tous les emballages, dans votre bac, en vrac et sans sac.

Afin d'optimiser ses tournées de collecte, le SMICTOM incite les usagers à présenter leurs bacs d'ordures ménagères moins souvent. Les foyers qui basculent sur la nouvelle grille tarifaire de convergence bénéficieront automatiquement cette année de la ristourne incitative de 10 € pour bon geste environnemental. Pour en bénéficier ensuite, ils devront présenter leur bac d'ordures ménagères moins d'une fois sur deux au cours de l'année. La simplification des consignes de tri devrait les y aider ! Si votre bac d'ordures ménagères ne vous permet pas de présenter votre bac moins souvent à la collecte, n'hésitez pas à en demander un plus grand auprès des services du SMICTOM.

Ces évolutions n'ont pas d'incidence sur les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur votre commune.

Plus d'informations sur le site internet du SMICTOM VALCOBREIZH : [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr) ou sur la page Facebook.

## Parcours-victimes.fr : un site pour accompagner les victimes de violences

Vous êtes ou avez été victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques (agression verbale, humiliation, harcèlement) ? Il est important de ne pas rester isolé. À l'occasion de la Journée européenne des victimes le 22 février 2021, France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes (FGTI) ont lancé une nouvelle plateforme, [www.parcours-victimes.fr](http://www.parcours-victimes.fr), pour vous accompagner dans les principales étapes de votre parcours, depuis les violences jusqu'à votre éventuelle



indemnisation. Dès la page d'accueil, vous choisissez entre 2 rubriques selon que vous êtes majeur ou mineur. Ensuite, 5 moments-clés d'un « parcours victime » sont proposés : parler et être écouté ; se mettre en sécurité ; préparer le temps pénal ; être indemnisé ; se reconstruire.

Ce site internet vous apporte des informations générales, en complément de celles plus personnalisées que vous pourrez obtenir auprès d'autres professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

D'autres dispositifs existent :

- le numéro national d'aide aux victimes accessible 7j/7 : 116 006 (appel et service gratuit) pour bénéficier d'une écoute par des professionnels et être mis en lien avec une association d'aide aux victimes proche de chez vous ;
- le numéro en cas d'urgence immédiate : 112 ;
- le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence : 3919 ;
- le numéro dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être : 119.

### **Démarchage à domicile, démarchage téléphonique**

Face aux différents types de démarchage, il faut faire preuve de vigilance et ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ne rien payer le jour même. En cas de signature d'un devis, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours. Exigez un devis précis mentionnant les coûts des installations et les services inclus. Demandez un autre devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.

### **Devenir sapeur-pompier volontaire**

Savez-vous que les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens comme vous ? Les sapeurs-pompiers volontaires sont intégrés dans les différents centres d'incendie et de secours et assurent une mission de secours auprès de la population locale. Ils sont formés aux diverses missions assurées par les sapeurs-pompiers. Ils assurent ensuite des astreintes au sein de leur centre de secours d'affectation. Ils perçoivent pour cela des indemnités versées par le service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35). Pour candidater, vous pouvez obtenir des informations complémentaires par téléphone au : 02 99 87 65 21 ou par mail à [devenirvolontaire@sdis35.fr](mailto:devenirvolontaire@sdis35.fr) et sur le site internet : <https://sapeurs-pompiers35.fr/>

### **Berce du Caucase**

Le printemps froid au mois d'avril a stoppé la pousse de la Berce du Caucase. Mais ce n'est qu'un retard. En

cas de réchauffement et de pluie, son développement repartira de plus belle !

En cette fin avril, la Berce du Caucase dépasse tout de même les 40 cm. Pour rappel, en cas de doute sur la reconnaissance, vous pouvez télécharger la brochure d'identification sur le site internet :

<http://www.fredon.fr/bretagne/plaquettes-st>

Attention au risque de brûlures. En cas d'intervention, respectez les consignes de sécurité et portez les équipements de protection individuelle (bottes, combinaison, gants étanches, voire visière de protection du visage).

Merci de signaler à la FREDON Bretagne toute observation de Berce du Caucase avec une photo du détail de la plante à :

[olivier.audras@fredonbretagne.com](mailto:olivier.audras@fredonbretagne.com)



*Berce du Caucase au stade 2 feuilles (15 avril 2021, Côtes d'Armor). Source FREDON Bretagne*